

INFORMATION IMPORTANTE BOURSE NATIONALE

A compter de la rentrée scolaire 2024 Modification des conditions d'octroi de la bourse

Les demandes seront désormais à faire ou à renouveler TOUS LES ANS

Aux Parents,

Aux Responsables Légaux,

- Votre enfant **est déjà boursier**,

OU

- Vous souhaitez faire une demande de bourse pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Vous devez donc impérativement remplir le document **ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE** donné dans le dossier d'inscription et nous le retourner rempli et accompagné d'un RIB.



N'oubliez pas de faire votre déclaration d'impôt **avant le jeudi 6 juin 2024**, procédure obligatoire pour tout examen de demande de bourse.

Nous restons à votre disposition si nécessaire,

*Le Secrétariat
Gestion des Dossiers de Bourse*



contact-bourses.0830016S @ ac-nice.fr